

**Consignes sanitaires
pour la reprise des activités sportives ASSS
à partir du 7 septembre 2020**

Ces consignes pourront être mises à jour en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des recommandations des tutelles (fédération, mairie, préfecture).

Sens de circulation :

- Les personnes rentrent par la porte de la cuisine.
- Les personnes sortent par la porte de la salle des fêtes.

Les règles de distanciation, les gestes barrières :

- La distance d'un mètre entre les participants est obligatoire.
- Le lavage des mains est obligatoire pour entrer dans la salle (gel hydro-alcoolique fourni par l'association et à disposition dans la cuisine).
- Le lavage des pieds est obligatoire pour activités pieds nus sur tapis de judo.
- Les spectateurs pendant les cours ne sont pas tolérés.

Le port du masque :

- Porter son masque dans la salle en dehors de l'activité.
- Retirer son masque uniquement dans le cadre de l'activité.

Matériel :

- Des tapis individuels sont mis à disposition des adhérents pour certaines activités.
Pour des raisons d'hygiène et de respect du bien commun, il sera demandé aux usagers de les recouvrir pendant les séances d'une protection personnelle de type serviette de bain ou plaid (rappel de notre règlement).

Présence :

- Un registre des présences est tenu à chaque séance (animateurs et adhérents compris pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination).

Conduite à tenir en cas de Covid avéré :

- La personne s'engage à prévenir le référent de l'activité. Le référent informe les adhérents de la section.

Une bonne rentrée à tous
Le conseil d'administration du 27 août 2020 de l'ASSS